

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 septembre 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte  
Suzanne Dyotte  
Richard Pépin

Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-09-164

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

19-09-165

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 août 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, revient sur la visite d'une demi-journée passée avec la Sûreté du Québec dans les bureaux du poste de Sainte-Agathe-des-Monts. Ce fut très intéressant de voir la réalité au quotidien des agents et très impressionnant de voir les outils et les armes avec lesquels ils travaillent. Leurs horaires sont complexes: jour, soir et nuit en rotation et M. Courte revient sur le bon travail que les policiers effectuent.

Mardi 10 septembre, M. Courte mentionne qu'il effectuera une visite des routes municipales pour le programme TECQ 2020.

Il précise que les travaux de drainage qui ont été effectués sur le chemin Tassé sont terminés, sauf pour ce qui est de l'ensemencement des fossés.

En ce qui a trait aux travaux sur le chemin Hale relativement au pont, le tout a débuté aujourd'hui 9 septembre.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, nous informe que la journée de la Culture aura lieu le 28 septembre en après-midi. L'inauguration d'une partie du travail en estampe (Projet culturel : mon paysage à moi) sera présentée lors de cette journée de la culture. Mme Drouin apporte comme suggestion que l'exposition officielle du travail en estampe fini pourrait se faire lors du 5 à 7 des bénévoles.

**Richard Tees**, responsable de l'environnement et de l'urbanisme, revient sur la rencontre d'aujourd'hui 9 septembre avec la RIMRO. Selon toute vraisemblance, la régie va continuer ses opérations en 2020. Il y a aura une décision qui sera prise au printemps 2020 par rapport aux orientations à plus long terme.

**Steven Larose**, maire, revient sur la publication du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) quant aux nouvelles modalités de chasse en lien avec la maladie débilite chronique des cervidés (MDC). Il y aura des appels-conférences hebdomadaires avec MFFP de disponibles afin de nous laisser savoir leurs plans de communication en lien à la sécurité publique. La Sûreté du Québec a aussi été interpellée dans ce dossier afin de limiter tout débordement.

La municipalité est toujours en processus de recrutement pour trouver un remplaçant ou remplaçante pour Madame Annie Larocque qui part en congé de maternité.

La MRC des Laurentides, de pair avec la Sûreté du Québec, a un programme de reconnaissance pour les citoyens exemplaires qui font des gestes d'entraide qui sortent de l'ordinaire. Dans ce contexte, les membres de l'OVU de Montcalm, représentés par Monsieur le conseiller Richard Pépin, seront reconnus lors du conseil des maires du 19 septembre prochain pour leur travail exceptionnel.

## **6 ADMINISTRATION**

### **6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017**

19-09-166

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois d'août 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 7 929.68 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

19-09-167

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 103 669.01 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5476 à 5489:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - AOÛT</b>		
	BELL CANADA	141.13 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL CANADA	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	491.95 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	ULTRAMAR	229.76 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 329.36 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 863.75 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 294.16 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 857.20 \$	DÉPÔTS DIRECTS
5475	MRC DES LAURENTIDES	37 432.73 \$	ACQUISITIONS DE PROPRIÉTÉS - VENTE POUR TAXES
	<b>TOTAL PAYÉ EN AOÛT</b>	<b>63 802.04 \$</b>	
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE</b>		
5476	L'INFORMATION DU NORD	300.08 \$	PUBLICITÉ POUR AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE
5477	GUYLA IN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5478	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	267.03 \$	MATÉRIAUX ET ACCESSOIRES
5479	JEAN-CLAUDE HOMET	532.66 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
5480	LIBRAIRIE CARPE DIEM	192.89 \$	LIVRES BIBLIO
5481	CORPORATE EXPRESS	129.83 \$	FOURNITURES DE BUREAU
5482	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	212.53 \$	ENSEIGNES NOM DE RUE ET ACCESSOIRES
5483	OBV DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON	994.21 \$	PDE LAC BEAVEN - 1ER VERSEMENT
5484	PAYSAGISTES NORTHLAND	1 494.68 \$	ARROSAGES AU CAMION CITERNE
5485	CDE MRC DES LAURENTIDES	21 149.75 \$	FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTCALM 1ER VERS. ET FRAIS DE GESTION
5486	LIGNES-FIT INC.	5 806.24 \$	MARQUAGE DES RUES
5487	GILBERT MILLER & FILS	7 030.24 \$	NIVELAGE ET NETOYAGE DE FOSSÉ
5488	ANNIE LAROCQUE	31.50 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5489	MICHAEL DOYLE	77.46 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	<b>VISA DESJARDINS</b>		
	PUROLATOR	5.50 \$	FRAIS DE POSTE PAR MESSAGER
	RONA FORGET	62.08 \$	PEINTURE BIBLIO ET INSTALLATIONS
	IMPRIMERIE LÉONARD	304.68 \$	AFFICHES TERRAIN DE SHUFFLE BOARD ET PÉTANQUE
	POSTE CANADA	206.96 \$	TIMBRES
	FQM	918.65 \$	INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL
	<b>TOTAL VISA</b>	<b>1 497.87 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR AOÛT</b>	<b>39 866.97 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

19-09-168

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **6.4 SOUPER BÉNÉFICE POUR LA PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES – AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

19-09-169

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a reçu une invitation pour participer au souper bénéfique annuel organisé par Prévoyance envers les Aînés des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** Prévoyance envers les Aînés des Laurentides est un organisme qui depuis plus de vingt-cinq ans vient en aide, grâce à un réseau de Sentinelles bénévoles, aux aînés victimes d'abus, de maltraitance ou de toutes autres situations affectant leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette campagne de financement ayant pour buts d'assurer la pérennité de l'organisme, de maintenir et de développer

leurs services aux aînés, lesquels sont complètement gratuits, la Prévoyance envers les Aînés des Laurentides tiendra, le 16 octobre 2019, un souper bénéfique. Cet événement sera présidé par Monsieur Marc L'Heureux, maire de la municipalité de Brébeuf et préfet de la MRC des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription de Madame la conseillère Suzanne Dyotte et Monsieur le Maire Steven Larose pour le souper bénéfique annuel organisé pour la Prévoyance envers les Aînés des Laurentides;
- d'autoriser le paiement au montant de 80.00\$ chacun, pour un total de 160.00 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

#### **6.5 SOUPER DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES – AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

19-09-170

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a reçu une invitation pour participer au souper de la Fondation médicale des Laurentides qui se déroulera le 17 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ainsi que les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription de: Monsieur le conseiller Richard Tees pour le souper de la Fondation médicale des Laurentides;
- d'autoriser le paiement au montant de 200.00\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.6 RÉVISION DU SALAIRE DU JOURNALIER TEMPORAIRE**

19-09-171

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a adopté la résolution portant le numéro 19-06-113 concernant la délégation de pouvoir d'inspection en urbanisme et en voirie au journalier temporaire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le journalier supporte davantage la responsabilité de l'urbanisme et de la voirie dans l'exécution de ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches en urbanisme et en voirie s'amplifient année après année et que les taux horaires des postes similaires dans les municipalités avoisinantes sont supérieurs au taux horaire actuel du journalier de la municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'ajuster le salaire du journalier temporaire à 19.00 \$ de l'heure pour être équitable et compétitif, rétroactif au 10 juin 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **6.7 AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT AVEC TELMATIK POUR UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION**

19-09-172

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a adopté un règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement vise à rehausser le niveau de préparation aux sinistres réels ou imminents des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est soucieuse d'offrir une communication de qualité et efficace à ses citoyens et de se doter d'un mécanisme pour joindre rapidement ses employés, ses acteurs des mesures d'urgence, ainsi que ses citoyens lors de situations d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier à signer un contrat d'une durée 3 ans, et tous autres documents afférents avec Telmatik pour l'implantation et l'utilisation du système d'alerte à la population;
- d'autoriser le paiement pour la somme de 2 759.40 \$ taxes incluses pour la durée totale du contrat, soit pour 3 ans.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.8 AUTORISATION D'OCTROYER UN CONTRAT POUR LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN DUNCAN, LOT # 5 866 389**

19-09-173

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a procédé par règlement numéro 152-95, à la fermeture d'une partie du Chemin Duncan;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a procédé à l'abandon de cette même partie de chemin par règlement numéro 165-97;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie de chemin abandonnée est aujourd'hui utilisée par les propriétaires riverains pour accéder à leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite vendre cette partie de chemin abandonnée aux propriétaires riverains;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- de mandater le directeur général & secrétaire-trésorier à signer une entente avec les deux propriétaires riverains concernés stipulant leur engagement à acheter la partie de chemin abandonné qui concerne chacun desdits propriétaires pour le montant qui sera établi par la municipalité en plus de tous les frais relatifs à la vente desdites parties de chemin;
- que cette entente spécifie et accorde un délai jusqu'au 31 décembre 2020 aux parties pour réaliser et conclure la transaction;
- d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier à octroyer un contrat pour le lotissement d'une partie de l'ancien chemin Duncan, lot # 5 866 389 et son enregistrement au Service du Cadastre pour un

montant d'environ 2 200 \$;

- d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier à signer la demande de permis de lotissement et tous autres documents afférents en lien avec ledit dossier.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA CONSERVATION DU BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE SUITE À UNE DÉMOLITION PROJETÉE DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 310 ROUTE DU LAC-ROND SUD, LOTS 5 865 658 ET 5 865 666**

19-09-174

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure eu égard à la conservation du bâtiment complémentaire suite à une démolition projetée du bâtiment principal au 310 route du Lac-Rond Sud, lots 5 865 658, 5 865 666, a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.1: Utilisation subsidiaire;

**CONSIDÉRANT** les arguments justificatifs du propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à la conservation du bâtiment complémentaire suite à une démolition projetée du bâtiment principal au 310 route du Lac-Rond Sud, lots 5 865 658, 5 865 666;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à la conservation du bâtiment complémentaire suite à une démolition projetée du bâtiment principal au 310 route du Lac-Rond Sud, lots 5 865 658, 5 865 666 selon les conditions suivantes :

- le bâtiment complémentaire actuel pourra être conservé pendant une période de un an suivant la présente résolution du Conseil municipal;
- au-delà de ladite période de un an, ledit bâtiment complémentaire devra être démoli, suite à l'obtention d'un permis de démolition, si le permis de construction relativement au nouveau bâtiment principal n'est pas délivré;
- les travaux de finition dudit bâtiment complémentaire devront être terminés au plus tard un an suivant la présente résolution du conseil;
- le bâtiment principal actuel devra être démoli d'ici le 30 décembre 2020;
- le bâtiment complémentaire devra être démoli si aucun bâtiment principal n'est construit d'ici une période de deux ans suivant la résolution du Conseil municipal.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

19-09-175

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'août 2019 pour la somme de 4 061.50 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

**10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

**10.1 TENUE D'UN 5 À 7 – FÊTES DES BÉNÉVOLES**

19-09-176

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7 le vendredi 22 novembre 2019, pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-09-177

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier